

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2019-02-13 Modifiant le règlement de zonage 68

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que, lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2019, le conseil a adopté par sa résolution no. 2019-02-460, le projet de règlement 2019-02-13 modifiant le règlement de zonage 68, dont l'effet est de modifier les zones du périmètre d'urbanisation et leurs usages afin de permettre le développement résidentiel dans le noyau villageois et assurer la pérennité de la municipalité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 mars 2019 à 19h30 au bureau de la municipalité, situé au 750 rue Principale, Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

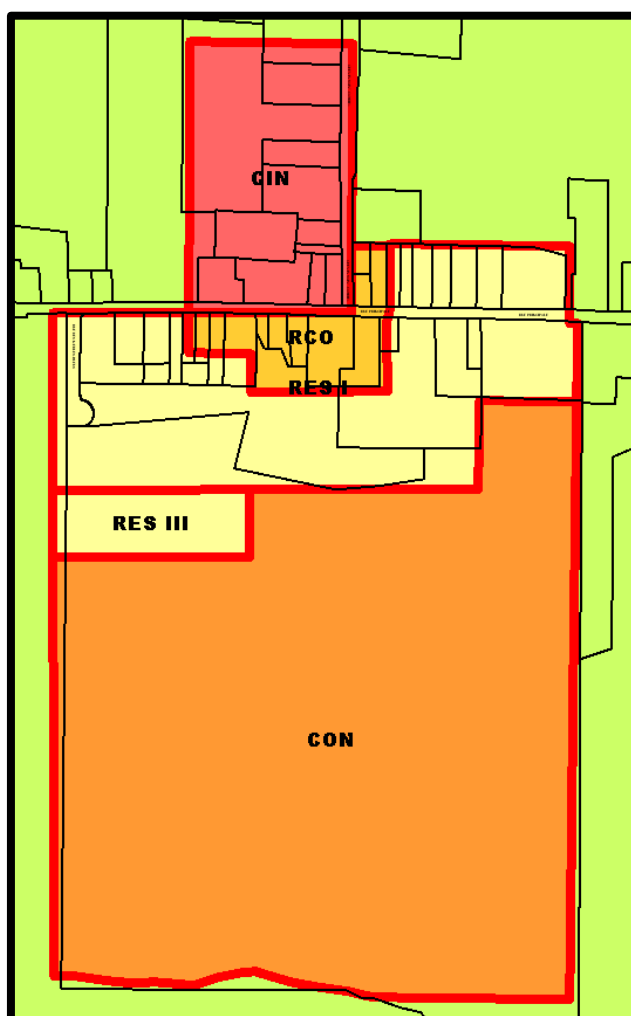
Le règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les zones visées par le règlement de modification sont décrites et illustrées ci-après et apparaissent sur le plan de zonage disponible pour consultation au bureau de la municipalité – lundi, mardi, et mercredi, de 10h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30.

► Zones visées : **CIN**, **RCO**, **RES I**, **RES III**, **CON**.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon,
ce 21^{ème} jour de février
de l'an deux-mille-dix-neuf.

Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 21 février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de février 2019.

Francine Rainville, Directrice générale et secrétaire trésorière